

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 12
- Absents excusés : 03

Séance du 21 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme DELAHAYES Oksana, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRANDILLY, M. Pierre-Yves LE HIR, Mme Hélène BRUGALLE, Mme PEUVREL Mireille.

Absentes excusées : M BOUGARD Frédéric, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves LE HIR.

Délibération n°64/2026

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'AUDRY.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du conseil municipal que la route d'Audry nécessite un aménagement de sécurisation et de piétonnisation.

Le technicien conseil voirie et aménagement de la Communauté de Communes Bretagne Romantique a été sollicité pour cet aménagement.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTENT le devis présenté le service voirie et aménagement de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour des études préalables à hauteur de 10 125.00 € H.T.
- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Longaulnay, le 29 septembre 2026.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le maire,
David BUISSET

